

Contrat de Service

Vente du spectacle le cirque Ratatouille

Levée de fonds

Alain Villemaire, agissant sous la raison sociale
Bouchon le clown, domicilié au 19, rue Gratton, Gatineau, Québec, J8Y 4W8

Ci après désigné le promoteur

Ci après désigné le client

Lesquels conviennent des clauses suivantes

1. Nature du contrat

Le promoteur s'engage à:

- Fournir un spectacle de type clownesque d'une durée d'une heure
- Fournir les décors, voir site Web www.bouchonleclown.com
- Fournir la sonorisation pouvant desservir jusqu'à 400 personnes

Le client s'engage à :

- Trouver une salle pour la production du spectacle
- Défrayer les coûts de location et tout autre coût relié à la location de cette salle, (par exemple, les assurances responsabilités)
- Défrayer les coûts pour imprimer les billets
- Défrayer les coûts des affiches promotionnelles fournis par le promoteur, s'il le désire et cela à raison de 3.00\$ par affiche taxe incluses
- Recueillir la vente des billets à raison de 5.00\$ par enfant et de 10.00\$ par adulte.

Contrat de Service
Vente du spectacle le cirque Ratatouille
Levée de fonds

2. Date et lieu

Le spectacle aura lieu le _____ à _____ heure

Adresse : _____

3. Répartition des sommes perçu par le client

Après avoir payé les sommes requises en vertu de la clause 1, le client s'engage à remettre au promoteur la moitié du solde restant au produit des ventes.

4. Spécifications.

Le promoteur détient une police d'Assurance responsabilité civile pour lui-même et pour tous les clowns qui travaillent pour lui. En foi de quoi les parties ont signé, ce

Alain Villemaire, Bouchon le clown
Promoteur

Client